

DEAL

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

édito



Comme chaque année, ce rapport d'activité donne un aperçu de la variété des domaines suivis, des enjeux défendus et des résultats obtenus par les équipes de la DEAL.

Tout comme 2020, l'année 2021 a été marquée par la pandémie de COVID 19. La DEAL a su s'adapter à cette crise sanitaire inédite. Ses agents ont continué à se mobiliser, en travaillant à distance pour certains, et à garantir la continuité de service.

L'année 2021 a été marquée par l'implication active dans de grands projets territoriaux afin d'accompagner la transition écologique de notre territoire.

Les agents de la DEAL ont poursuivi leur engagement au quotidien aux côtés des collectivités, des acteurs économiques, des associations et des citoyens pour assurer cette nécessaire transition et accompagner les projets du territoire dans les domaines de l'eau, de la biodiversité, de l'énergie, du logement, de la planification territoriale, des risques, des mobilités...

La mise en place du «plan de relance» du gouvernement, dans le champ de nos politiques publiques, a été un véritable accélérateur de développement de projets pour la Guadeloupe.

Je tiens à remercier l'ensemble des agents de la DEAL pour leur implication et leur professionnalisme et je vous souhaite une bonne lecture.

Jean-François Boyer



sommaire



01

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET
ÉNERGÉTIQUE

08

AMÉNAGEMENT DURABLE DU
TERRITOIRE

15

PROTECTION DES POPULATIONS
FACE AUX RISQUES ET
POLLUTIONS

20

CONNAISSANCE, ÉVALUATION
ET PROSPECTIVE

24

CONTRÔLE ET SURVEILLANCE

26

GLOSSAIRE

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE



**ACCOMPAGNER LE TERRITOIRE VERS UNE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET UN DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**FORUM DES TRANSITIONS POUR UNE
CARAÏBE DURABLE**

Le forum organisé les 21 et 22 septembre 2021 par un consortium d'acteurs/experts (DEAL, chambre de commerce et d'industrie, association Effet papillon, convergence et comité 21) a été une occasion de réinventer de nouvelles formes d'échange et de socialisation. C'était une façon très concrète de marquer l'anniversaire des nouveaux Objectifs du Développement Durable (ODD). Ainsi, en tenant compte des spécificités insulaires de la zone Caraïbe, le Forum a donné la parole à celles et ceux qui agissent concrètement pour la réalisation des 17 ODD. Enfin, ce Forum a permis de mettre en lumière les initiatives et solutions proposées par les acteurs du changement qui s'engagent pour un développement économique durable, responsable et inclusif des territoires.



Plus d'une centaine d'intervenants issus du monde de l'entreprise, du tissu associatif et du secteur institutionnel (Etat, Collectivité, Académie), dont M. Alexandre ROCHATTE Préfet de région, trois éco-délégués du Lycée Gerville Réache, Thibault LAROSE Directeur Exécutif de Convergences et Martin BORTZMEYER chef de la délégation du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD).

**JADEN GWADLOUP, LAURÉAT DE LA SAISON 4 DE LA
FABRIQUE NUMÉRIQUE**

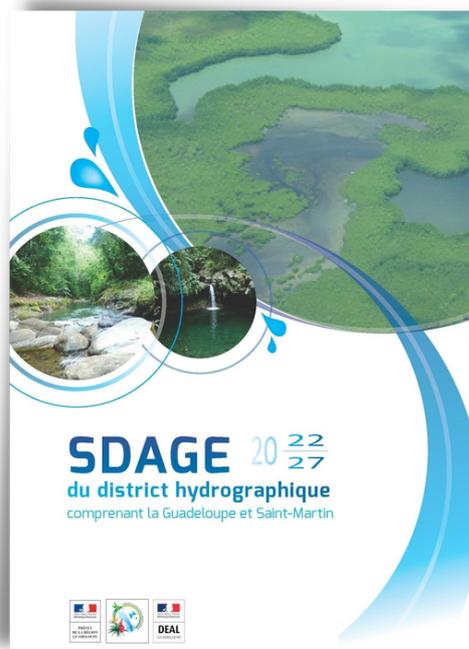
Après un appel à candidature lancé en janvier 2021 sur la mise en place d'un dispositif favorisant un système alimentaire plus durable, le projet a bénéficié d'une phase d'investigation avec les équipes de la Fabrique numérique, pour créer « Jaden Gwadeloup ».

Jaden Gwadeloup est une start-up d'État qui a pour objectif de favoriser le développement des jardins partagés et collectifs en Guadeloupe en s'appuyant sur l'intelligence collective des acteurs de l'écosystème.

Pour en savoir plus, cliquez [ici](#).



**PROTÉGER ET PRÉSERVER LES RESSOURCES, LES ESPACES
ET LES ESPÈCES**



LE SDAGE 2022-2027

En 2021 l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, SDAGE 2022-2027 et de son programme de mesures (PdM) s'est poursuivie avec la consultation du public et des institutions. Le 6 décembre 2021, le Comité de l'Eau et de la Biodiversité (CEB) a adopté le SDAGE et émis un avis favorable concernant le Programme de mesures (PdM). L'arrêté signé par le Préfet coordonnateur de bassin le 31 décembre 2021 a été publié au Journal Officiel le 3 avril 2022, date depuis laquelle ce document est opposable.

Le SDAGE et le PDM 2022-2027 fixent pour les 6 prochaines années, les orientations d'une « gestion équilibrée » et « durable » de la ressource en eau ainsi que des objectifs de qualité et gestion quantitative des eaux.

LE CONTRAT DE PROGRES DE SAINT-MARTIN

Le Contrat de Progrès des services publics de l'eau et de l'assainissement a été signé le 14 décembre 2021 entre la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, la Collectivité de Saint-Martin, l'Établissement des eaux et de l'assainissement de Saint-Martin, l'Office français de la biodiversité, l'Agence française de développement et la Caisse des Dépôts. Prévu pour une durée de cinq ans, il permettra d'améliorer sensiblement le service de l'eau de l'île, sous la supervision des services de la DEAL chargés du suivi de l'exécution du contrat.

FAITS MARQUANTS

La DEAL accompagne le Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe (SMGEAG) mis en place le 1er septembre 2021 dans sa prise de compétence en matière de gestion de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées.

Pour en savoir plus,
cliquez [ici](#).

**11 OPÉRATIONS FINANCÉES AU TITRE DE
FRANCE RELANCE EN 2021 POUR 1,7 M€**

Le Gouvernement a lancé en septembre 2020 un plan de relance de l'économie de 100 milliards d'euros dont 30 milliards d'euros pour accompagner la transition vers une économie plus verte et durable.

La DEAL Guadeloupe a sélectionné 11 projets qui ont démarré en 2021 et dont la fin des travaux est prévue au plus tard en octobre 2023.

85 % de l'enveloppe a été consommée pour 1,7 millions d'euros, le reliquat a été engagé en 2022.



CRÉATION DE L'ARB-IG

Le 11 février 2021, le préfet a signé l'arrêté de création de l'Agence régionale de la biodiversité des Iles de Guadeloupe (ARB-IG) qui a comme objectif de renforcer les actions en faveur de la biodiversité des îles de Guadeloupe par l'union des forces et des compétences des acteurs de l'archipel.

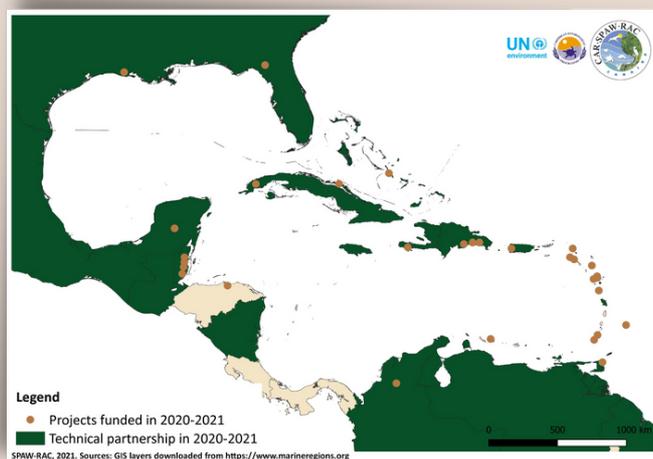
C'est la première ARB outre-mer à être créée.

L'État, représenté par la DEAL, s'est impliqué dans la mise en place de l'ARB-IG en apportant son appui technique et en mobilisant son expertise et son réseau d'acteurs.



Lutte contre les espèces exotiques envahissantes dans la réserve biologique dirigée du Nord Grande-Terre.

FOCUS : INTERVENTION DE LA DEAL DANS L'ESPACE CARIBÉEN



Le Centre d'Activité Régional (CAR) pour le Protocole SPAW (Specially Protected Areas and Wildlife) est un centre technique créé par une convention entre la France et le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement. Il a pour rôle d'aider les pays caribéens à mettre en œuvre leurs engagements en faveur de la biodiversité dans le cadre de projets de coopération.

L'année 2021 fut riche en matière d'échéances politiques majeures pour la Convention de Carthagène et dans ce cadre, le CAR-SPAW a coordonné l'élaboration de plusieurs documents officiels portant notamment sur la conservation et la gestion d'espèces menacées de poissons et la gestion d'aires protégées tel que le Parc National de Cotubamana en République dominicaine.

Le CAR-SPAW est aussi un partenaire de premier ordre du réseau caribéen CARIB-COAST pour la prévention et la gestion de crise des risques littoraux en lien avec le changement climatique. Dans ce cadre, il a notamment élaboré des outils de connaissance (monographies sur les récifs coralliens et les écosystèmes associés, vidéos de médiation scientifique et un kit de communication sur les risques littoraux).

Pour en savoir plus, cliquez [ici](#).

ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

UN GUICHET UNIQUE POUR LES PROJETS

La DEAL accompagne la révision des Programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE) de la Guadeloupe, de Saint-Barthélemy et de Saint Martin et le développement de projets d'énergies renouvelables :

La DEAL s'est dotée d'un guichet unique pour les projets d'énergie renouvelable (GUEnR) qui vise à :

- Favoriser l'émergence et la réalisation de projets EnR sur le territoire ;
- Assurer une vision État partagée ;
- Informer et échanger sur les instructions administratives nécessaires ;
- Donner un cadre formalisé pour ces échanges avec les porteurs de projet.



TROISIÈME PROSPECTION DE GÎTE GÉOTHERMIQUE EN GUADELOUPE

La société ALBIOMA a déposé une demande de permis exclusif de recherches dénommé « Sud Soufrière » visant à rechercher un réservoir géothermique à haute température qui pourrait être exploité en vue de la production d'électricité.

CONVENTION CADRE RELATIVE À L'ÉNERGIE À SAINT-MARTIN

Signature le 8 juillet 2021 d'une convention-cadre sur l'énergie entre l'Etat et la collectivité de Saint-Martin qui prévoit la transposition de certaines dispositions du code national de l'énergie dans la réglementation locale et une programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) co-élaborée entre l'État et la Collectivité pour le territoire de Saint-Martin.

AGIR POUR UNE MOBILITÉ DURABLE

La DEAL assure la mise en œuvre de la politique de mobilité de l'État et contribue au développement des mobilités actives et innovantes.

- Le 11 janvier 2021 : lancement de l'application de covoiturage Karos auprès des agents DEAL-DAAF-ONF. Mai/Juin : Communication de presse avec différents passages radio et télé. 10% des agents se sont inscrits en 6 mois.
- Sensibilisation des agents à la pratique sécurisée du vélo : 2 matinées organisées les 1er juin aux Abymes et 15 juin 2021 à Basse-Terre. Dans le cadre du plan de déplacement inter-administration, l'une des actions à mener est la sensibilisation des agents à la pratique sécurisée du vélo et aux enjeux de sécurité routière du point de vue du cycliste.
- Organisation de 3 webinaires lors la Semaine Européenne de la Mobilité le 16, 20 et 22 septembre 2021 sur le thème « en sécurité et en bonne santé avec les mobilités durables ».
- Déploiement d'une publication innovante mensuelle sur l'immatriculation des véhicules neufs et d'occasion en Guadeloupe et mise en place d'un groupe de travail réunissant les services de l'Etat Antilles-Guyane.



KAROS

FAITS MARQUANTS

Création de la cellule d'appui aux territoires France Mobilité Antilles-Guyane, regroupant le CEREMA, l'ADEME, les DEAL de Martinique et de Guadeloupe et la Direction Générale des Territoires et de la Mer de Guyane.

Cette instance a pu accompagner et instruire les dossiers des porteurs de projet dans le cadre des appels à projet et appels à manifestation d'intérêt nationaux.

Pour en savoir plus, cliquez [ici](#).

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE



CONSTRUIRE DURABLEMENT

Dans un archipel soumis à presque tous les aléas naturels et avec une population vieillissante, construire durablement devient un véritable enjeu environnemental et de sécurité pour les populations.

Plusieurs textes adaptés à notre insularité et à notre climat sont venus étoffer le corpus réglementaire, toujours avec l'objectif d'améliorer la qualité de la construction en Guadeloupe :

- Le guide CMPI Z5 Construire parasismique vient remplacer l'édition de 2004, en intégrant notamment l'évolution des règles de l'EUROCODE 8 ;
- Un projet de réglementation paracyclonique ;
- Une étude en cours sur l'opportunité d'importer des produits caribéens non certifiés CE mais présentant des garanties équivalentes.

CONCOURS DE MAQUETTE « MI BÈL CHÉNAJ »

Le 6 juillet 2021 a eu lieu la remise des prix du concours de maquette de chaînage « Mi bèl chénaj » organisé par la DEAL en partenariat avec le Rectorat et l'association française du génie parasismique (AFPS). Ce concours était destiné aux élèves de 1ère professionnelle et technologique des lycées et de 1ère année de BTS de la spécialité « Bâtiment ».



PROMOUVOIR LA VILLE DURABLE

RÉNOVATION URBAINE

L'année 2021 a marqué la clôture de deux projets majeurs de l'agglomération pointoise, la Rénovation Urbaine de Pointe-à-Pitre (RUPAP) lancée en 2006 et la Rénovation Urbaine des Abymes (RUZAB) lancée en 2009.

Ces projets ont permis la rénovation de plusieurs quartiers de logement social, particulièrement dégradés : Henri IV, Bergevin, Chanzy, Gabarre, les Capitaines, les Plaines.

Ils ont abouti à un renouvellement du parc de logement, mais aussi du cadre de vie des habitants grâce à l'aménagement d'espaces publics de qualité : jardins du cimetière à Henri IV, mail à Man Réau, parc paysager de Grand Camp... et à la construction ou la rénovation de nouveaux équipements publics pour les habitants du quartier ou à rayonnement plus large : hall des sports Paul CHONCHON, école Jolivière, groupe scolaire du mail à Grand Camp, groupe scolaire du Raizet, centre culturel et social E. ALBON...

Chiffres clés de la rénovation urbaine :

2729 logements sociaux démolis (1363 aux Abymes et 1366 à Pointe-à-Pitre)

2386 logements sociaux et diversifiés reconstruits (1419 aux Abymes et 967 à Pointe-à-Pitre)

1734 ménages relogés dans le cadre des procédures de relogement (dont 51 % dans des logements neufs)

131,17M d'euros de subvention ANRU (60,35 M d'euros pour Pointe-à-Pitre et 70,81 M d'euros pour Abymes)

OFFRIR DES LOGEMENTS ADAPTÉS AUX BESOINS DE LA POPULATION

LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN LOGEMENT OUTRE-MER 2

Depuis avril 2021, la politique sociale du logement (PSL) a été intégrée au sein de la DEAL Guadeloupe, pour porter les actions en faveur des personnes et des familles qui rencontrent des difficultés soit pour accéder à un logement décent, soit pour s'y maintenir, du fait de ressources financières insuffisantes et de difficultés d'insertion.

L'enjeu principal du Plan Logement Outre-Mer 2 (PLOM2) est de rattraper le retard dans l'offre en logements aidés au regard de la demande, mais sous certaines conditions : produire du logement de qualité, adapté à la population et proche des services, commerces et commodités.

En 2021, l'avancement global du PLOM territorial Guadeloupe est de 56 %.

Les points stratégiques à développer :

- Développer une filière construction à l'échelle caraïbe pour enrayer les surcoûts d'imports de matériaux ;
- Inciter les bailleurs à mobiliser les parcelles vacantes / dents creuses en centres anciens ;
- Poursuivre l'adaptation des logements au vieillissement de la population et à la rénovation énergétique et améliorer la gestion locative préventive.

Les crédits du Plan France Relance ont contribué à la rénovation énergétique et la réhabilitation lourde de résidences du parc social.

En Guadeloupe, 5 millions ont été investis dans 9 projets, ce qui représente 1362 logements. Cette aide vient compléter le dispositif d'aide à l'habitat, avec la ligne budgétaire unique (LBU) et les fonds gérés par l'agence nationale de l'habitat (ANAH).

En 2021, l'ANAH a délégué à la Guadeloupe une enveloppe de 836 986 € avec un objectif d'amélioration de 35 logements vacants et dégradés à remettre sur le marché de la location dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat -renouvellement urbain (OPAH-RU) de Pointe-à-Pitre.

FOCUS

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

Un partenaire indispensable pour l'atteinte des objectifs de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU).

Au 1er janvier 2021, 19 communes devaient respecter un taux légal de 25 % de logements sociaux au regard des critères de la loi SRU. Dix communes n'atteignent pas ce taux pour un déficit cumulé de 6 822 logements, la communauté d'agglomération de la Riviera du Levant regroupant 51 % du déficit (3 529 logements manquants).

Le prélèvement annuel imputé aux communes déficitaires est attribué à l'EPF pour les communes adhérentes, en vue de la production de logement social.

Dans ce cadre, l'EPF, en collaboration étroite avec la DEAL, réalise des protocoles d'intervention foncière, commune par commune, pour établir les priorités d'intervention, afin de redynamiser les centres-bourgs et notamment d'y réimplanter de l'habitat social.



Plus plus d'infos, cliquez-[ici](#)

***ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS POUR UN
AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE***

***PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE***

La DEAL accompagne les collectivités dont le territoire est couvert par l'application du règlement national d'urbanisme (RNU) afin qu'elles puissent mettre en place une stratégie d'occupation des sols et d'aménagement durable et respectueuse de la population et de l'environnement. Ces stratégies territoriales menées par les collectivités s'incarnent notamment par les plans locaux d'urbanisme (PLU).

En 2021, 8 communes sont encore sous le régime du règlement national d'urbanisme : Bouillante, Capesterre de Marie-Galante, Grand-Bourg, Lamentin, Saint-François, Saint-Louis, Sainte Anne et Terre-de-Haut. En 2021, la DEAL a contribué à l'instruction de 1302 demandes d'autorisations relevant du droit de l'urbanisme : 525 déclarations préalables, 6 permis d'aménager, 760 permis de construire et 11 permis de démolir.



Durant l'année, 28 permis portés par les instances de l'État ont été instruits. Parmi ces projets à vocation d'intérêt général, nous avons :

- Des projets de centrales photovoltaïques et de parcs éoliens qui contribuent à la transition énergétique de la Guadeloupe par la diversification des sources d'énergie ;
- Des travaux de réhabilitation de l'université des Antilles (UA) ;
- Le développement de locaux pour l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), en lien avec le développement d'activités agricoles.

Un « Guide pour la rédaction du cahier des charges pour l'élaboration du PLU » a été réalisé par la DEAL pour aider les collectivités dans la mise en oeuvre de leur PLU.





Les aides en faveur de l'aménagement du territoire :

Attribution d'une enveloppe de dotation générale de décentralisation (DGD) d'un montant de 45 000 euros relative à l'élaboration de documents d'urbanisme.

Dans le cadre du plan de relance « Fonds friches », la DEAL a piloté en 2021 deux appels à projets sur le recyclage du foncier en Guadeloupe.

1,4M€ de crédits ont été mobilisés pour 9 projets d'aménagement de friches urbaines et commerciales. Ce soutien de l'Etat et de l'Europe a permis d'accompagner la création de 20 000 m² de logements répartis équitablement entre le parc privé et le parc social et 5 500 m² de surfaces économiques.



La DEAL et ses partenaires accompagnent les 6 communes lauréates du programme national « Petites villes de demain », avec la signature des conventions d'adhésion le 24 juin 2021 et le recrutement de chefs de projet au sein des collectivités.

Elle poursuit également son appui auprès des 3 villes engagées dans le programme « Action cœur de ville » avec notamment la signature le 18 juin 2021 de la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) ouvrant droit pour les communes de la communauté d'agglomération Cap Excellence à des outils juridiques et fiscaux renforcés au profit des projets de revitalisation de leurs centres-villes.

TERRITOIRE DURABLE ET DÉMARCHE ECOQUARTIER

Les 12 et 13 octobre 2021, la DEAL a organisé avec ses partenaires locaux et les autres DOM, un webinaire intitulé « Comment entrer dans une logique d'aménagement durable », accessible en visioconférence et depuis le facebook live de la DEAL. Plus d'une centaine de participants a assisté aux interventions et aux retours d'expériences de différents acteurs de l'aménagement durable depuis la Guadeloupe, la Guyane, la Réunion ou l'Hexagone : aménageurs, urbanistes, CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), services de l'État...

PAYSAGE ET SITES

La DEAL a accompagné les collectivités sur les projets suivants :

- Finalisation du plan de paysage des trois plateaux du Nord Grande-Terre ;
- Reconduction de l'itinéraire de l'observatoire photographique, renouvelé tous les 3 ans ;
- Opération grand site de la Pointe des châteaux et l'Anse à la Barque, avec notamment l'implication de 2 stagiaires recrutés par la DEAL.

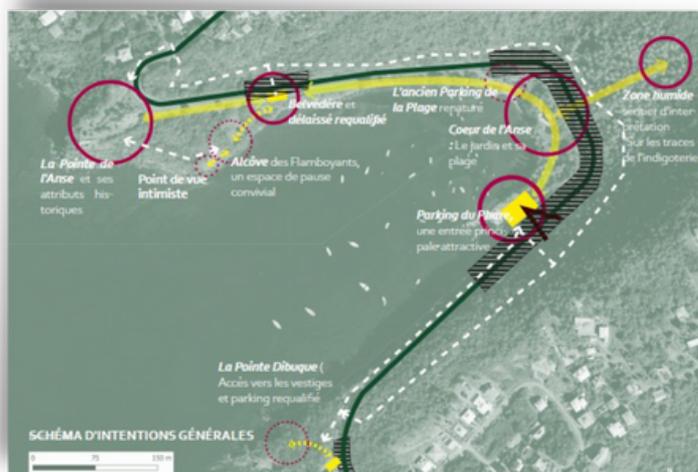


Schéma d'intention paysagère - Anse à la Barque (L. Peigneux)

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE AU SEIN DE LA DEAL

Le nouveau président de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) Guadeloupe a été nommé pour trois ans par arrêté ministériel du 12 juillet 2021.

46 dossiers ont ainsi été instruits en 2021 :

- 7 avis et 1 décision pour le compte de la MRAe Guadeloupe ;
- 34 décisions au « cas par cas » relatives à des projets (73 %), dont 12 décisions de soumission à étude d'impact ;
- 4 dossiers ont fait l'objet d'un retrait ou d'un classement sans objet.

PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES RISQUES ET LES POLLUTIONS

La DEAL œuvre au quotidien pour la maîtrise des pollutions, des risques sanitaires et industriels.

GESTION DE CRISE

La DEAL a été mobilisée pour la gestion des déchets générés ou utilisés pour constituer des barrages routiers, dans le cadre des mouvements sociaux de novembre 2021. Les déchets ne pouvant pas être directement convoyés vers les installations prévues à cet effet, des lieux d'entreposage intermédiaires ont été identifiés, permettant de dégager au plus vite les voies de circulation tout en préservant au mieux l'environnement.

RISQUE ROUTIER

La DEAL assure le respect des réglementations et des conditions de transports sûres en toutes circonstances.

Le nombre d'accidents, de blessés et de tués sur les routes est en augmentation constante depuis 2018 et ce malgré la baisse du trafic due au confinement et au couvre-feu.

65 tués sur la route en 2021, soit 14 tués de plus par rapport à 2020. 60 % sont des usagers vulnérables : piétons, cyclistes, deux-roues motorisés... De nombreuses actions de sécurité routière ont été menées en 2021 : actions de sensibilisation des piétons ou cyclistes, actions en entreprises et en milieu scolaire...

Plusieurs campagnes de communication et de sensibilisation ont été menées tout au long de l'année (affichage, radio, TV, réseaux sociaux...) sur des thématiques très variées telles que le téléphone au volant, les deux-roues, l'alcool et les stupéfiants, les usagers vulnérables...

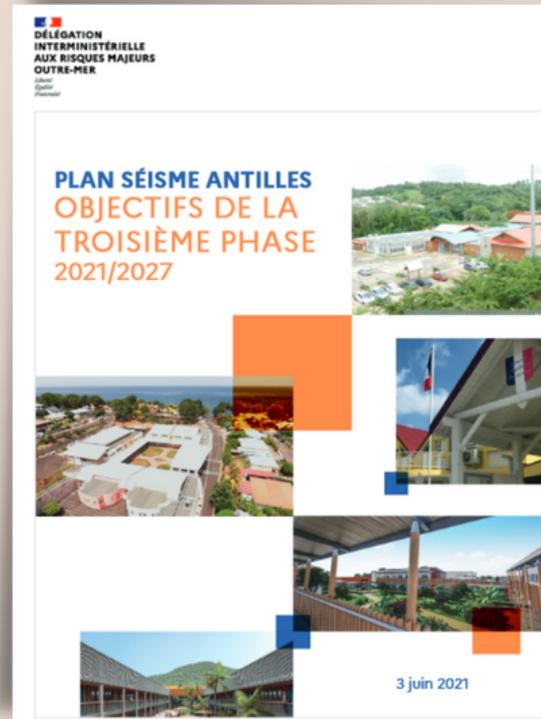


RISQUES NATURELS

Le plan séisme Antilles 3 :

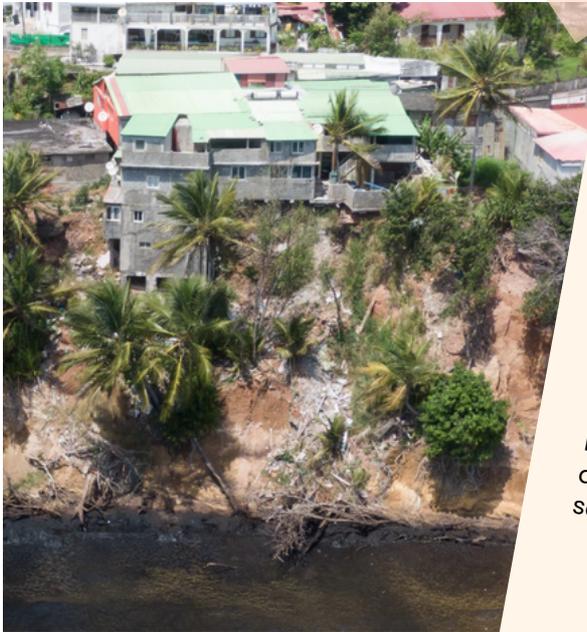
Le 3 juin 2021, les ministres de la transition écologique et des Outre-mer et les présidents des collectivités des Antilles ont signé le plan séisme Antilles 3 (PSA 3) qui établit les objectifs en matière de construction parasismique, de confortement et d'actions immatérielles jusqu'en 2027.

Ce document prévoit en termes d'objectifs, une mise en sécurité accélérée des élèves (environ 60 %), des logements sociaux (50 %), des centres de secours des pompiers (70 %) ainsi que la sécurisation des bâtiments de gestion de crise.



Les principaux axes du PSA3 :

- Effort financier programmé de plus de 320 M€ (tous financeurs confondus, État, collectivités, Europe) ;
- Gouvernance partagée avec les collectivités ;
- Renforcement des pilotages locaux ;
- Echanges concernant les 4 territoires antillais ;
- Mise en place d'une nouvelle entité inter-ministérielle MAPPROM (Mission d'appui aux politiques publiques de prévention des risques naturels majeurs outre-mer).



FAITS MARQUANTS

Mise en sécurité des familles de Bovis et Bel Air à Petit Bourg, situées en zone de menace grave pour les vies humaines.

Grâce aux financements du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), de la résorption de l'habitat insalubre (RHI) et de la ville, 6 nouvelles familles ont pu accéder à la propriété sur le secteur de St-Jean et 4 autres ont accepté un logement provisoire dans l'attente d'un logement en accession dans la deuxième tranche de logements en accession sur le quartier St-Jean.

En cumul avec les familles relogées en 2020, on peut donc se féliciter de la mise en sécurité de 24 familles soit plus de 65 personnes.

Zones de menace grave pour les vies humaines :

Lancement des travaux pour identifier les familles soumises à menaces graves pour les vies humaines sur la bande des 50 pas géométriques de l'ensemble de la Guadeloupe, dans le cadre de leur régularisation, grâce à l'acquisition de nouvelles données scientifiques sur les aléas mouvement de terrain, inondation et submersion marine, en partenariat avec les communes et l'agence des 50 pas géométriques.

Révision du plan de prévention des risques naturels de Saint-Martin :

Après quatre années de travail, la révision de l'aléa cyclonique (submersion marine et choc mécanique des vagues) du plan de prévention des risques naturels (PPRN) de Saint-Martin a été approuvée le 5 novembre 2021.

Cette révision a été rendue nécessaire suite au passage de l'ouragan Irma qui a mis à jour de nombreuses zones urbanisées soumises à l'aléa submersion marine qui semblaient auparavant hors de danger, et a révélé la fragilité d'une urbanisation issue d'un développement parfois anarchique et localisé dans des zones inconstructibles.

La DEAL devra être vigilante afin que le plan d'aménagement et de développement de Saint-Martin (PADSM) en cours d'élaboration prenne en compte les contraintes imposées par le nouveau règlement PPRN aléa cyclonique.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Contrôle d'établissements à risques :

- 14 avril 2021 : surchauffe puis refroidissement brutal de la chaudière à bagasse de la Sucrierie Rhumerie de Marie-Galante ayant conduit à son indisponibilité pour l'ensemble de la campagne sucrière de 2021 ; cet événement a donné lieu à inspection réactive et arrêté préfectoral d'encadrement pour la réparation et le redémarrage.
- Inspection de Cadi Surgelés le 19 juin 2021 suivi de mesures correctives par arrêté préfectoral suite à une fuite de 1,7 tonnes d'ammoniac dans l'environnement.



Sucrierie Rhumerie de Marie-Galante



Cadi Surgelés

CONNAISSANCE, ÉVALUATION ET PROSPECTIVE



ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES EN APPORTANT UNE EXPERTISE ET DES CONNAISSANCES

L'enjeu est de collecter et valoriser des données pour faire progresser la connaissance des territoires et mettre à disposition des outils de diagnostic et d'aide à la décision.

En 2021, la DEAL a accompagné Cap Excellence dans l'élaboration de sa stratégie habitat à travers son Programme de l'Habitat Local (PLH). Ce partenariat a été le fruit d'une collaboration très resserrée pendant presque 4 ans pour finaliser ce document.

Obligation réglementaire, ce plan de six ans permettra de mieux répondre à la demande locale en matière de logement et d'hébergement, en cohérence avec les documents d'urbanisme et d'aménagement, dont le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et les PLU (Plan Local d'Urbanisme) des communes de Cap Excellence, tout en favorisant la mixité sociale et le renouvellement urbain.

Face à la situation de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées sur le territoire, la DEAL accompagne le Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe (SMGEAG) mis en place le 1er septembre 2021 dans sa montée en compétences en matière d'assainissement des eaux usées.

PRODUIRE, VALORISER ET DIFFUSER LA CONNAISSANCE



Le système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP) regroupe l'ensemble des données relatives à l'inventaire du patrimoine naturel, institué par la loi biodiversité de 2016.

En Guadeloupe, le SINP prend forme dans la plateforme « Karunati », qui diffuse sous un format cartographique les données d'observations naturalistes. Fin 2021, ce sont presque 100 000 données d'observation qui sont recensées sur la plateforme, et qui peuvent être prises en compte dans les projets d'aménagement et les politiques de conservation.

Pour plus d'informations, cliquez-[ici](#) !

LES OBSERVATOIRES



OBSERVATOIRE DE L'HABITAT



L'observatoire est structuré autour de thèmes incontournables liés à l'habitat, comme les caractéristiques du territoire, de la population ou du parc de logements.

Les données recueillies sont analysées et valorisées pour une meilleure compréhension de l'habitat dans sa globalité et des grandes tendances qui régissent son évolution. Elles permettent d'apporter un éclairage spécifique aux problématiques de la Guadeloupe, comme le vieillissement de la population, le revenu des ménages, l'étalement urbain, la vacance des logements et l'état du bâti.

L'observatoire est un outil d'anticipation, d'évaluation et d'élaboration des politiques de l'habitat. Il est destiné à orienter et à préparer les décisions et les actions à mener en faveur d'un développement équilibré de l'habitat pour répondre aux attentes de nos concitoyens.



OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES TRANSPORTS (ORT)



Créé le 30 janvier 2007 et coanimé par la DEAL, l'ADEME et la Région, l'ORT est un outil précieux traitant les problématiques liées aux transports terrestres, maritimes et aériens tant pour les voyageurs que pour les marchandises.

L'observation du transport permet en effet de disposer, à l'échelle de notre archipel, d'une politique cohérente, planifiée et pouvant répondre aux besoins de la population en matière de mobilité sous les angles économiques, sociaux mais aussi environnementaux.

OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES (OPP)



La DEAL a initié en partenariat avec les acteurs locaux, la création d'un observatoire photographique des paysages en Guadeloupe, dont la réalisation a été confiée au photographe professionnel Sylvain DUFFARD. C'est un outil de sensibilisation, de compréhension et d'aide à la décision pour les acteurs de l'aménagement du territoire et la population.

Son principe consiste à photographier un même point de vue à intervalles de temps réguliers afin d'évaluer les mécanismes et les facteurs de transformation des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause de façon à orienter favorablement l'évolution du paysage.

LES PUBLICATIONS

RÉPERTOIRE DES LOGEMENTS LOCATIFS DES BAILLEURS SOCIAUX (RPLS)



SDAGE & PREMIER GUIDE SUR LA PRISE EN COMPTE DE L'EAU DANS LA PLANIFICATION ET L'URBANISATION DU TERRITOIRE

PROTÉGER LES TORTUES MARINES ET LEURS SITES DE PONTE



CONTRÔLE ET SURVEILLANCE



INSTRUCTION ET POLICE DE L'EAU

Chaque année, le pôle Police de l'eau de la DEAL en partenariat avec l'office de l'eau Guadeloupe, contrôle les données d'autosurveillance des systèmes de traitement des eaux usées (STEU) des principales agglomérations d'assainissement de Guadeloupe par rapport aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Conformément à la directive européenne eaux résiduaires urbaines (DERU), l'état rend compte à la Commission Européenne de la conformité des agglomérations d'assainissement de plus de 2000 équivalents-habitants.

CONTRÔLES INTER-SERVICES DES ZONES HUMIDES

La coordination des missions de police de l'environnement a été mise en place pour renforcer l'efficacité des moyens de l'État en matière d'atteintes à l'environnement.

Les contrôles constituent un élément fondamental de la mise en œuvre de toute politique, dans la mesure où il est nécessaire de vérifier que les prescriptions qui sont édictées sont effectivement appliquées ou si des prescriptions complémentaires doivent être formulées.

En 2021, le programme de contrôles inter-services (DEAL, Conservatoire du littoral, Parc national de Guadeloupe, Office national des forêts et Office français de la biodiversité) concernait les zones humides, milieux très menacés par des actions anthropiques néfastes.

12 contrôles qui ont ainsi été réalisés entre mars et novembre 2021, principalement dans la région de Jarry afin d'assurer la protection de ces milieux par des actions de prévention et de sanction s'il y a lieu.

CONTRÔLES DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

Le barrage de Moreau, érigé sur un affluent de la rivière Moreau (ravine Zombi), a été livré après 8 années de travaux et une dépense d'un peu plus de 41 M€ (29,14 M€ du FEADER, 2 M€ du FEI-État et 9,98 M€ de la Région).

Le suivi des études et le contrôle du chantier ont été assurés, pour le compte de l'État, par la DEAL de Guadeloupe.

L'autorisation de mise en eau a été accordée par le préfet de 17 août 2021.

Le remplissage a débuté le 6 septembre 2021 pour s'achever le 21 mars 2022, soit une durée conforme au scénario prenant en compte la diminution de la ressource en eau en période de sécheresse, ce qui fut régulièrement le cas durant cette phase.



CONTRÔLE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

Malgré le contexte difficile des crises sanitaire et sociale de 2021, 90 inspections ont été menées par le pôle risques technologiques ICPE sur des thématiques nationales spécifiques :

Post Lubrizol, préservation de la biodiversité dans les DOM, risques accidentels éoliennes, importations illicites de fluides frigorigènes, déclarations avec contrôle périodique (DC),

En 2021, 7 inspections de carrières et d'affouillements illicites ont été réalisées donnant lieu à 4 arrêtés de mise en demeure.

Des visites de sites de stockage de véhicules hors d'usage (VHU) illicites se sont poursuivies, compte tenu des nombreux sites illicites présents sur le territoire et des nombreuses plaintes reçues à ce sujet.

CONTRÔLE DU RESPECT DES RÈGLES DE LA CONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

La DEAL Guadeloupe a organisé, en collaboration avec le centre de valorisation des ressources humaines (CVRH) et le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) une formation sur le contrôle des règles de construction ouverte aux agents de la DEAL de la Martinique et de la Guyane.

Chiffres clés :

- 27 contrôles réalisés, dont 56 % en parasismique in situ en 2021 dans 14 communes, ce qui représente 49 typologies de logement contrôlés ;
- 120 contrôles du dispositif d'amélioration de l'habitat.

CONTRÔLE DES TRANSPORTS ROUTIERS

Renforcement des contrôles sur route et en entreprises afin de soutenir le secteur des transports et prévenir le développement des pratiques anticoncurrentielles et frauduleuses dans le contexte de crise économique.

124 opérations de contrôles sur route et 16 contrôles en entreprises réalisés en 2021.

Le déploiement de l'outil de verbalisation électronique PVe a permis de lutter plus efficacement contre l'insécurité routière, ce qui explique la très nette augmentation du nombre d'infractions relevées en 2021.

Surveillance des centres de contrôle technique de véhicules légers et de poids-lourds dans l'objectif de vérifier la qualité et la fiabilité des contrôles techniques réalisés.



glossaire

-
- ADEME** : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- ANAH** : Agence nationale de l'habitat
- CAR** : Centre d'activité régional
- CAPEX** : Communauté d'agglomération Cap Excellence
- CAUE** : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
- CEREMA** : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
- CGDD** : Commissariat général au développement durable
- CVRH** : Centre de valorisation des ressources humaines
- EH** : Équivalents/habitant
- ERU** : Eaux résiduaires urbaines
- EnR** : Énergie renouvelable
- EPF** : Établissement public foncier
- GEMAPI** : Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
- ICPE** : Installation classée pour la protection de l'environnement
- INRAE** : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
- LBU** : Ligne budgétaire unique
- MAPPROM** : Mission d'appui aux politiques publiques de prévention des risques naturels majeurs outre-mer
- MRAe** : Mission régionale d'autorité environnementale
- ODD** : Objectifs du développement durable
- OFB** : Office français de la biodiversité
- ONF** : Office national des forêts
- PADSM** : Plan d'aménagement et de développement de Saint-Martin
- PAOT** : Programme d'action opérationnel territorialisé
- PdM** : Programme de mesures
- PLOM** : Plan logement Outre-mer
- PPRN** : Plan de prévention des risques naturels
- PSA** : Plan séisme Antilles
- PTZ** : Prêt à taux zéro
- PVE** : Procès-verbal électronique
- RNU** : Règlement national d'urbanisme
- RUPAP** : Rénovation urbaine de Pointe-à-Pitre
- RUZAB** : Rénovation urbaine des Abymes
- SDAGE** : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
- SRU** : Solidarité et renouvellement urbain
- STEU** : Systèmes de traitement des eaux usées
- VHU** : Véhicules hors d'usage

MERCI

Directeur de publication : Jean-François BOYER

Ce document a été rédigé avec l'aide des services de la DEAL

Conception, rédaction, création graphique : Cellule communication

Avril 2023